

COMMUNE DE BOUVIGNIES

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 DECEMBRE 2022

N° 2022- 040 – DM 2 - DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six décembre à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric PRADALIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Date de Convocation du conseil municipal : 30/11/2022

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Absents : 03

Votants : 17

Présents : PRADALIER Frédéric, HULOUX Martine, VALIN Jean-Marie, CARON Philippe, SALMON Bernadette, HOUSSIN Daniel, LONGUEPEE Jean, COUTEAU Odile, LOSCIUTO Martine FENAIN Bruno, THERET Elodie, DANGREMONT Romain, LIBERT Nathalie, VIELLEFON Guillaume, CARON Elise.

Absents excusés : Mmes DESFONTAINE Delphine – CAILLE-WATTIER Valérie – Mr FEVRIER Gilles à donné procuration à CARON Elise

Secrétaire de séance : CARON Philippe

Le Maire le président propose à l'assemblée la décision modificative au budget 2022 suivante :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D – 022 – dépenses imprévues	52 562.50			
D- 60612 Energie Electricité		15 543.15		
D – 60636 Vetements de travail		1000.00		
D – 6064 Fournitures administratives		1 600.00		
D 6065 – Livres disques CD		3 000.00		
D 6135 – Location mobilière		1 000.00		
D 61521 - Terrains		3 000.00		
D 615228 – Entretien et réparation autres bâtiments		1 000.00		
D 6156 - Maintenance		6 000.00		

D 6161 - Assurance		580.39		
D 6227 – Frais d’actes et contentieux		3 384.83		
D 6228 - Divers		500.00		
D 6231 – Annonces et insertions		3 631.88		
D 6232 – Fêtes et cérémonie		3 000.00		
D 6257 - Réceptions		272.25		
D 6262 - Télécommunications		3 000.00		
D 6281 – Concours divers		600.00		
D 6288 – Autres services extérieurs		2 000.00		
D 6411 – Personnel titulaire		3 000.00		
D 6531 - Indemnité		200.00		
D 6533 – Cotisation retraite		50.00		
D 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations		200.00		

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal a l’unanimité approuve la décision modificative au budget Primitif 2022.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

F. PRADALIER



Envoyé et reçu en Préfecture le 08/12/2022
 ID 059 21590 1059 20221206 -2022-010-DE
 Publié sur le site internet le 09/12/2022